



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation
et de l'Environnement**

Marseille, le **28 DEC. 2021**

Affaire suivie par :

M. Étienne DE CLERCQ

Tél. : 04 84 35 42 78

 etienne.de-clercq@bouches-du-rhone.gouv.fr

le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
du département des Bouches-du-Rhône**

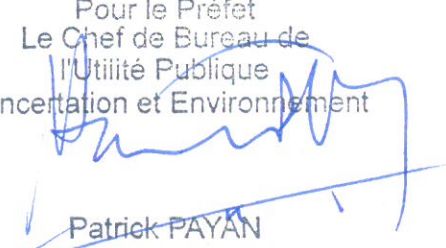
Objet : Autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques ou privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département des Bouches-du-Rhône, au bénéfice de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), en vue de réaliser les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national

PJ : Arrêté préfectoral

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire de mon arrêté portant autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques ou privées situées sur le territoire de votre commune, au bénéfice de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), dans le cadre des travaux cités en objet.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire afficher cet arrêté dans les meilleurs délais, et m'adresser un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau de
l'Utilité Publique
Concertation et Environnement


Patrick PAYAN